

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.835
2 septembre 1999

Original : FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT TRENTE-CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 2 septembre 1999, à 10 h 20

Président : M. Leslie Luck (Australie)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 835ème séance plénière de la Conférence du désarmement et souhaite d'emblée, très chaleureusement la bienvenue, au nom de tous, aux deux nouveaux collègues se trouvant aujourd'hui pour la première fois parmi nous - l'Ambassadeur du Canada, M. Westdal, et l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Sanders - que nous accueillons ici fraternellement et assurons de notre coopération et de notre soutien sans faille dans l'exercice de leurs fonctions. J'ai également le plaisir de souhaiter notre bienvenue aux participants au Programme de bourses et de formation des Nations Unies sur le désarmement, qui sont venus observer les délibérations de la séance plénière de ce matin. J'espère qu'ils tireront profit de leur présence dans cette enceinte ainsi, plus particulièrement, que des exposés sur divers aspects de nos travaux qui seront faits à leur intention. Je leur souhaite un très fructueux séjour à Genève.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Slovaquie et de la Chine. Avant de leur donner la parole, je vous rappelle que tout de suite après la présente séance plénière aura lieu une réunion plénière informelle durant laquelle nous poursuivrons l'examen de notre projet de rapport annuel, publié sous la cote CD/WP.503.

Après ces quelques observations, je donne la parole au représentant de la Slovaquie, l'Ambassadeur Kálmán Petőcz.

M. PETŐCZ (Slovaquie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous adresser, au nom de la délégation slovaque, mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens également à remercier vos cinq prédécesseurs pour leur travail sans relâche. C'est pour moi un grand honneur d'avoir, pour la première fois depuis ma nomination au poste d'ambassadeur, l'occasion de prononcer une allocution générale devant cette assemblée. Permettez-moi de vous assurer du soutien indéfectible de ma délégation à l'action que vous menez pour faire avancer les travaux de cette instance de négociation. Je saisis également l'occasion pour saluer M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, son adjoint, M. Abdelkader Bensmail, ainsi que les autres fonctionnaires du secrétariat, et leur adresser nos remerciements pour la contribution précieuse qu'ils apportent à nos travaux. Je souhaite avec plaisir la bienvenue aux États membres nouvellement admis - l'Irlande, l'Équateur, la Tunisie, la Malaisie et le Kazakhstan - et attends avec intérêt de collaborer avec eux aux fins de la réalisation de nos objectifs communs. Enfin, je salue les collègues nouvellement arrivés, l'Ambassadeur du Canada, M. Westdal, et l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Sanders, et leur souhaite un séjour réussi et enrichissant à Genève.

Lors de mon arrivée à Genève, au printemps de cette année, je n'ai prononcé qu'une brève allocution liminaire devant la Conférence car mon intention était de faire une déclaration générale une fois les travaux de fond de la Conférence engagés. Comme vous risqueriez de ne jamais m'entendre à nouveau si je devais m'en tenir à cette intention, j'ai décidé d'intervenir aujourd'hui alors que nous n'avons toujours pas engagé nos travaux. Mon allocution compte quatre pages, ce qui selon la règle de l'Ambassadeur Majoor signifierait que je m'attends à rester quatre ans

(M. Petőcz, Slovaquie)

avec vous. Je suis absolument certain que nous parviendrons à nous entendre sur un programme de travail bien avant le terme de mon affectation et c'est ancré dans cette ferme conviction que je prononce ce discours.

J'entends d'abord exposer notre position fondamentale sur chacune des grandes questions de désarmement et les travaux de la Conférence elle-même avant d'insister sur certaines réalisations récentes de mon pays dans le domaine du désarmement.

Il n'est effectivement pas satisfaisant que la Conférence ait perdu une autre année qui aurait pu être utilisée bien plus judicieusement. En janvier, il nous apparaissait logique que la Conférence reprenne ses négociations là où elle les avait abandonnées l'année précédente. C'est pourquoi, nous avons soutenu la proposition (CD/1566) du Président d'alors de la Conférence, l'Ambassadeur Grey, dans laquelle il nous semblait entrevoir la possibilité de parvenir à un consensus général. Malheureusement, tel n'a pas été le cas. Alors que la Conférence continuait à débattre le programme de travail pour la session de cette année, nous avons pris note d'un certain nombre d'autres propositions ou initiatives émanant des présidents, des groupes régionaux, des groupes d'États ou même de délégations à titre individuel. Certaines d'entre elles tendaient à formuler un programme de travail complet alors que d'autres préconisaient de n'adopter qu'un programme de travail limité ou de se concentrer sur certains éléments particuliers de l'ordre du jour. Je tiens à indiquer que notre priorité était - et demeure - de parvenir à un programme de travail complet, même si nous avons manifesté notre disposition à soutenir, en dernier ressort, l'idée de se contenter d'un programme limité. La ferme conviction de ma délégation que tout progrès passe par de la bonne volonté, une approche constructive et la dose voulue de souplesse l'a conduite à apporter son soutien - ou pour le moins à ne pas s'opposer - à la majeure partie de ces efforts. À notre avis, la poursuite de la réflexion sur l'ensemble de propositions de l'Ambassadeur Dembri, qui a amené cette instance plus près que jamais d'un consensus, nous permettra de surmonter cette conjoncture défavorable. Il nous semble approprié d'utiliser efficacement le reste de la session de cette année, ainsi que la prochaine période intersessions, en les consacrant à des consultations visant à aplanir les différences restantes et à parvenir au consensus si longtemps recherché. Cela devrait nous permettre d'engager des négociations de fond l'année prochaine sans retard indu.

La promotion de la paix et de la sécurité internationales est étroitement liée à la mise en oeuvre d'instruments mondiaux ayant pour but de mettre un terme à la prolifération des armes de destruction massive et d'aboutir à terme à leur élimination. Ainsi, la sixième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue l'année prochaine à New York, de même que la conférence sur la facilitation de l'entrée en vigueur du TICE, devant se tenir cet automne à Vienne, sont les événements les plus importants dans ce domaine organisés sous l'égide des Nations Unies. Ces conférences, ayant pour but l'universalisation du régime de non-prolifération nucléaire et la réalisation de nouveaux progrès en matière de désarmement nucléaire, sont appelées à donner une nouvelle impulsion à ces entreprises.

(M. Petőcz, Slovaquie)

La Slovaquie, qui utilise l'énergie nucléaire exclusivement à des fins pacifiques, a été parmi les premiers pays figurant dans la liste des 44 États constituant l'annexe II au TICE à signer et à ratifier ce traité. Elle a été activement associée aux travaux de la Commission préparatoire de l'OTICE, ainsi qu'aux préparatifs de la conférence de Vienne devant se tenir prochainement. La mise en oeuvre du système intégré de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique a selon nous un rôle crucial à jouer dans le renforcement du régime de non-prolifération et apportera une contribution bénéfique à la Conférence d'examen du TNP de 2000. Le Gouvernement slovaque s'emploie actuellement à adapter la législation nationale afin de l'aligner sur les prescriptions des nouvelles mesures de garantie mentionnées plus haut.

Après le TNP et le TICE, je souhaite m'attarder sur une autre question de fond – le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Comme constaté puis confirmé au sein de différentes instances multilatérales, dont l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des États parties au TNP, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles demeure le prochain défi à relever s'agissant de la non-prolifération nucléaire et du désarmement nucléaire. Tout naturellement, il figure au premier rang des priorités de ma délégation. Nous attendons du futur traité qu'il couvre ces deux domaines. Nous avons accueilli avec satisfaction les décisions prises l'année passée par la Conférence, sur la base du rapport Shannon de 1995, de créer au titre du point 1 de l'ordre du jour un comité spécial chargé de négocier un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Malheureusement, peu de chances ont été données à cet organe subsidiaire et durant ses deux réunions la Conférence n'était guère susceptible d'atteindre le moindre résultat tangible. Les délibérations relatives à un traité sur les matières fissiles se sont certes poursuivies en séance plénière, mais de telles délibérations ne sauraient se substituer à des négociations de fond menées dans le cadre du comité spécial. Malgré les différences conceptuelles qui se sont manifestées et les positions divergentes des délégations à la Conférence, la reprise immédiate de négociations de fond demeure impérative. Les éléments clefs d'un futur traité sont mentionnés dans le mandat même du comité et ma délégation s'y associe sans réserve. Dans une perspective réaliste, ce traité devrait interdire la production future de matières fissiles pour des armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. En outre, il devrait limiter de manière irréversible les stocks de matières fissiles susceptibles d'être employées dans les armes nucléaires. Le tout devrait s'accompagner d'un incontournable système de vérification. L'expérience et les compétences d'experts considérables accumulées par l'AIEA en font l'instance la plus appropriée pour s'acquitter de cette tâche.

Le dynamisme du processus d'Ottawa relatif à l'interdiction internationale des mines terrestres a dépassé les attentes même les plus optimistes. L'ensemble du processus – depuis son lancement en 1996, en passant par l'élaboration et la signature d'un texte par la majorité des membres de la communauté internationale en 1997, jusqu'à l'augmentation exceptionnelle du nombre d'instruments de ratification constatée en 1998 et à l'entrée en vigueur de la Convention en mars 1999 – s'est déroulé à un rythme effréné qui

(M. Petőcz, Slovaquie)

en fait une des réalisations les plus notables dans l'histoire des efforts de désarmement. J'annonce avec fierté que, le 25 février 1999, la Slovaquie a ratifié la Convention d'Ottawa. Conformément à l'article 17 de ladite convention, elle est entrée en vigueur en Slovaquie le 1er août 1999.

La Slovaquie, qui s'est jointe dès ses tout débuts à la lutte internationale contre ces armes ignobles et inhumaines, a affiché avec vigueur sa détermination à atteindre le but ultime que constitue leur élimination totale à terme. Dans cet esprit, j'encourage les États qui hésiteraient encore à s'y engager à nous suivre dans cette voie. La Slovaquie a entrepris d'oeuvrer à l'universalisation de la Convention. C'est pour nous un grand honneur d'assurer la fonction de rapporteur du Comité permanent d'experts sur la destruction des stocks, un des cinq comités responsables des travaux intersessions, entre la première Assemblée, à Maputo, et la deuxième, à Genève, des États parties à la Convention d'Ottawa. En plus de notre engagement ferme et indéfectible en faveur du processus d'Ottawa, nous estimons que la mise en route de négociations sur l'interdiction des transferts de mines terrestres dans le cadre de la Conférence du désarmement marquerait un pas en avant très positif dans la bonne direction. Nous jugeons ces deux processus davantage complémentaires que rivaux.

Je renouvelle l'offre faite par la Slovaquie de mettre à disposition les services de ses experts, ses technologies respectueuses de l'environnement et ses moyens de destruction des stocks de mines terrestres aux pays intéressés dépourvus de telles capacités. Notre but est de contribuer à l'augmentation du nombre de signataires et d'États parties à la Convention d'Ottawa en aidant à surmonter les problèmes susceptibles de dissuader les États d'y adhérer. Nous avons mis au point des engins très efficaces de déminage, dont les performances et la sûreté d'utilisation ont suscité des commentaires enthousiastes d'experts, en particulier les moyens mis en oeuvre sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Nous sommes prêts à mettre nos experts du déminage, nos moyens de formation et nos ressources en matière de réadaptation des victimes de mines terrestres ainsi que nos moyens d'assistance à la disposition des États et institutions de notre région et peut-être même extérieurs. Nous attendons avec intérêt de nouer avec nos partenaires potentiels un dialogue en vue de la définition des moyens de faire profiter de nos ressources les populations et régions confrontées aux mines terrestres.

Au sujet de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et des protocoles s'y rapportant, j'ai le plaisir d'annoncer que le Parlement slovaque doit approuver dans les jours qui viennent le Protocole II modifié et le Protocole IV.

Le 5 août 1999, nous avons accueilli avec satisfaction l'élargissement de la Conférence du désarmement avec l'admission de cinq nouveaux membres, dont certains attendaient depuis des années de devenir membres à part entière. Nous souscrivons à cette décision de portée limitée tout en maintenant notre position fondamentale concernant la question de l'élargissement de la Conférence, à savoir que tous les États se déclarant intéressés par une participation aux travaux de cette instance devraient avoir la possibilité

(M. Petócz, Slovaquie)

d'en devenir membres à part entière. Je profite de cette occasion pour rendre hommage à l'Ambassadeur de Suisse, M. Hofer, pour l'action déterminée qu'il a menée en qualité de coordonnateur spécial chargé de cette question. À notre sens, ce sujet n'a pas encore été totalement épuisé. Étant donné que le règlement intérieur de la Conférence stipule que la composition de cette dernière fera l'objet d'un examen à intervalles réguliers, ma délégation estime que la Conférence devrait rester activement saisie de cette question. Il semble tout à fait approprié de se donner des moyens accrus de concrétiser cette règle dans la pratique. C'est pourquoi nous soutiendrons la reconduction du poste de coordonnateur spécial pour l'élargissement de la Conférence du désarmement.

Pour conclure, qu'il me soit permis de réaffirmer l'importance que mon pays attache aux travaux de la Conférence du désarmement et d'assurer que ma délégation continuera à lui apporter un soutien constructif.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Slovaquie de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. Je donne à présent la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Li.

M. LI (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, la délégation chinoise vous félicite de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous sait gré de l'acharnement avec lequel vous avez recherché un consensus sur le programme de travail et des efforts que vous avez consacrés à la rédaction du rapport annuel de la Conférence. Je profite de cette occasion pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Sanders, et à l'Ambassadeur du Canada, qui ont récemment rejoint la Conférence du désarmement. Par la même occasion, je tiens à souhaiter la bienvenue aux membres du personnel de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présents à notre séance d'aujourd'hui.

Monsieur le Président, la session de 1999 de la Conférence du désarmement approche de son terme. Durant cette session, vous vous êtes, ainsi que vos prédécesseurs, efforcé avec sérieux et sans répit d'arrêter le programme de travail de l'année et vous avez formulé des propositions à cet effet, de même qu'un certain nombre de délégations. En raison de difficultés éprouvées à aplanir les différences existant entre les délégations et portant sur deux grands points de l'ordre du jour, à savoir le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le programme de travail demeure toutefois hors d'atteinte. La délégation chinoise juge cette situation pour le moins décevante.

La délégation chinoise estime que la situation déplorable prévalant à la Conférence du désarmement cette année est imputable principalement à deux facteurs. D'abord, les travaux de la Conférence – instance multilatérale de négociation sur le désarmement – sont étroitement liés à la conjoncture globale en matière de paix et de sécurité internationales et directement influencés par elle. Une série de faits nouveaux intervenus cette année dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales ont eu des incidences profondes sur les relations internationales ainsi que sur la confiance et les perceptions en matière de sécurité des États, ce qui à son tour a

(M. Li, Chine)

inéluclablement influé sur le processus de désarmement international dans son intégralité, y compris la Conférence du désarmement. Ensuite, le désaccord entre États membres quant au programme de travail de la Conférence n'est pas exclusivement d'ordre procédural mais tient à des divergences quant aux priorités de l'ordre du jour en matière de désarmement international. Cela devrait être pleinement pris en considération dans le programme de travail de la Conférence et il faudrait faire place autant que faire se peut aux préoccupations de tous les États membres, d'une manière globale et équilibrée. Une manifestation de volonté politique et de flexibilité s'impose de la part de tous. À l'évidence, de nouveaux efforts sont nécessaires à cet égard.

Que l'on ressente un sentiment de déception face à la situation actuelle de la Conférence est compréhensible. Cependant il est inapproprié de mettre en cause le rôle et la crédibilité de la Conférence, ou même d'aller jusqu'à proposer sa suspension. La délégation chinoise pense que la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, a un statut et un rôle irremplaçables. Même si elle n'est pas parvenue pour l'heure à engager des négociations sur un traité, elle demeure une instance importante pour des échanges sur les principales questions en rapport avec la paix et la sécurité internationales ainsi que sur certains aspects particuliers du désarmement. Elle peut aider à renforcer la confiance mutuelle et à étudier les possibilités de négociation relatives à certaines questions. La Chine espère que la conjoncture internationale s'améliorera et que les délégations pourront tenir compte de leurs préoccupations respectives d'une manière pratique et souple afin de parvenir à un accord rapide sur un programme global et équilibré de travail pour l'année prochaine. Dans cette éventualité, la Conférence se trouverait dans une situation plus favorable.

La session en cours a permis des progrès majeurs avec, le 5 août, l'élargissement officiel de la Conférence à cinq nouveaux membres : l'Équateur, l'Irlande, le Kazakhstan, la Malaisie et la Tunisie. La délégation chinoise leur souhaite une fois encore chaleureusement la bienvenue et espère coopérer étroitement avec eux. L'admission de nouveaux membres permet de rendre plus représentative la Conférence. La Chine a toujours adopté une attitude positive au sujet de tout élargissement raisonnable de la Conférence. Nous prenons note des positions exprimées par des délégations concernant son élargissement ultérieur. À cet égard, nous estimons que les critères à prendre en considération sont l'équilibre politique, l'optimisation de la taille de la Conférence en tant qu'organe de négociation et l'efficacité.

À la séance plénière du 19 août, l'Ambassadeur du Pakistan, M. Mounir Akram, a fait une déclaration concernant le projet de doctrine nucléaire indien diffusé par le Comité consultatif indien de sécurité nationale. Cette déclaration a suscité beaucoup d'attention. En tant que voisine proche de l'Asie du Sud, la Chine espère sincèrement que la paix, la sécurité et la stabilité y prévaudront, que les tensions s'apaiseront et qu'il sera mis un terme à la course aux armements nucléaires. Dans une déclaration à ce sujet, le porte-parole du Ministère chinois des affaires étrangères a réitéré que la résolution 1172 du Conseil de sécurité de l'ONU relative aux essais nucléaires en Asie du Sud devrait être mise en oeuvre dès que possible de manière exhaustive et avec sérieux.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine pour sa déclaration et pour les mots aimables qu'il a adressés à la présidence.

La liste des orateurs est épuisée pour aujourd'hui. D'autres délégations souhaitent-elles intervenir ? Il n'y en a pas.

Avant de lever la séance de ce matin, j'estime qu'il me faut consacrer quelques mots à la situation concernant le programme de travail et aux consultations intenses que j'ai menées depuis mon accession à la présidence. Quelques jours seulement nous séparent à présent de la fin de notre session de 1999 et il apparaît clairement que malgré les indications selon lesquelles certaines grandes délégations ont reçu des instructions récentes et font preuve d'une flexibilité nouvelle, le temps nous fera défaut pour en finir avec les négociations sur le programme de travail. C'est à mon sens fâcheux et, dans un certain nombre de déclarations faites devant nous en séance plénière, il a été souligné avec préoccupation que nous aurions dû réaliser des progrès sur la voie d'un accord concernant le programme de travail et parvenir à un consensus sur ce point. Je pense que le constat de cette situation devrait être consigné en termes appropriés dans notre rapport annuel.

Les travaux de rédaction du rapport annuel ont avancé la semaine passée grâce à des consultations informelles et à des discussions informelles et les travaux supplémentaires restant à accomplir le seront plus tard dans la journée. Les larges consultations que j'ai menées avec les délégations à la Conférence et avec les groupes représentés à la Conférence m'ont permis de constater qu'un nombre croissant de représentants souhaitaient maintenant réfléchir à la manière dont rendre compte dans le rapport annuel en termes appropriés des résultats de nos travaux et plus précisément à la manière de formuler la conclusion selon laquelle il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur un programme de travail.

Laissez-moi vous dire que j'ai grandement apprécié la disponibilité, la patience et les sages conseils de tous mes collègues de la Conférence ces derniers jours, marqués par l'intensification de nos travaux. Comme vous le savez, l'opinion à laquelle je suis parvenu est qu'au sein de la Conférence existe un très large sentiment selon lequel, malgré notre incapacité à parvenir à un consensus sur un programme de travail, il nous faudrait trouver un moyen de poursuivre nos efforts dans ce sens et nous employer à faire converger les vues sur les questions en suspens et à combler le fossé. Ce sentiment m'a conduit à prendre certaines initiatives, de mon propre chef en tant que Président mais en faisant mon possible pour les concevoir de manière à refléter les vues collectives de la Conférence, et j'ai l'espoir que nous parviendrons à nous focaliser sur ces idées et à aller rapidement de l'avant pour parvenir d'ici à demain ou à quelques jours à achever nos travaux relatifs au rapport annuel et à nous entendre sur une composante constructive et prospective de ce rapport.

(Le Président)

Comme les délégations le savent, notre intention est de reprendre ces travaux dans le cadre d'une séance plénière informelle tout de suite après la conclusion de la présente séance plénière, à l'issue d'une brève pause de 10 minutes.

Sur ces quelques mots et constatant qu'aucune autre délégation ne souhaite intervenir, je déclare close la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons mardi 7 septembre 1999 à 10 heures en séance plénière, séance à laquelle j'espère pouvoir clore la session de 1999 de la Conférence.

La séance est levée à 10 h 45.
